



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21386

VALABLE JUSQU'AU 14/06/2026

ÉDITÉ LE 25/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1987
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 02/12/1999
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE B341519056

Siret : 341 519 056 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 01335

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H69399K1244000 / 001 589441/36

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H69399K1244000 / 001 589441/36

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : PIERRE STREIFF

21 RUE DE BROTTRODE
BP 8 - ZI
38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Téléphone : 04 76 75 46 72

Fax : 04 76 56 02 04

Portable :

Site Internet : www.streiff.com

E-mail : contact@streiff.com

Responsabilité légale :
EXPLOITATION PIERRE STREIFF - EPS (433 930 823) / STREIFF PIERRE
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 72

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	12/04/2022
5511	Installation de systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC) Mention RGE	02/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.